

**TOUS DANS LA RUE SAMEDI 29 MARS
14H30 Place St Pierre Caen**

Le gouvernement veut s'attaquer encore à nos retraites. Il a décidé d'augmenter de nouveau la durée de cotisation pour tous les salariés. Dans cette situation, il importe de réagir tous ensemble sous peine de subir une nouvelle détérioration de nos droits sociaux. La journée unitaire de manifestations du 29 mars sera une première étape

Stopper les attaques, imposer des alternatives

Depuis 1993, les attaques contre les régimes de retraites se suivent et se ressemblent. Débutées par une remise en cause des retraites des salariés du privé, elles se poursuivent en 2003 contre celles des fonctionnaires, puis fin 2007 contre les salariés des régimes spéciaux,

Les mesures mises en place sont diverses : allongement de la durée de cotisation, instauration d'une décote, indexation sur les prix et non plus sur les salaires... Elles n'ont qu'un objectif : faire baisser le taux de remplacement, le montant des pensions par rapport aux salaires.

Une nouvelle attaque est annoncée pour 2008. Elle concerne tous les salariés, du privé, du public et des régimes spéciaux. Elle vise à augmenter encore la durée de cotisation, le Medef militant activement pour un passage à 45 annuités et pour la fin de la retraite à 60 ans.

Dans cette situation, il importe de réagir tous ensemble. C'est pourquoi samedi 29 mars auront lieu dans toute la France des manifestations unitaires pour stopper ces attaques et imposer une véritable réforme qui assure l'avenir de nos retraites.

Ces manifestations doivent être le début d'un processus prolongé de mobilisation qui permette aux salariés de gagner.

Des revendications offensives !

- ▶ L'abrogation des décrets Balladur d'août 1993, des lois Fillon de 2003 et des décrets relatifs aux régimes spéciaux de janvier 2008.
- ▶ Un retour aux 37,5 annuités d'activité en moyenne pour bénéficier d'un taux de remplacement de 75 % du salaire de référence avec un droit au départ à partir de 60 ans. Des dérogations plus favorables, notamment en ce qui concerne l'âge de départ en retraite, doivent être reconnues pour les professions pénibles, dangereuses et éprouvantes pour la santé et l'équilibre physique ou psychique des personnes.
- ▶ La prise en compte, dans l'assiette des cotisations servant ensuite de base de calcul pour les retraites, de l'ensemble des éléments qui constituent la rémunération du salarié, dont les primes, les indemnités diverses, les participations et distributions d'actions...
- ▶ Un calcul du montant de la pension qui soit basé sur les 6 meilleurs mois d'activité du salarié-e.
- ▶ Une indexation des retraites sur les salaires intégrant l'évolution réelle du coût de la vie et l'évolution du PIB.
- ▶ L'attribution de bonifications aux hommes et aux femmes qui ont interrompu leur activité pour élever leurs enfants.
- ▶ Une augmentation de la pension de réversion qui doit être portée à 75% de la pension du conjoint ou de la conjointe (en tout état de cause une forte revalorisation du minimum de pension doit permettre une vie décente pour le conjoint survivant).

Manifestation à l'appel de SOLIDAIRES, CGT, FSU